



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
11 juillet 2011
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2011

6-9 septembre 2011, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Algérie

Montant indicatif de l'assistance
proposée :

3,2 millions de dollars, dont 2,2 millions
à prélever sur le budget ordinaire et
1 million à financer à l'aide de modalités
de cofinancement et/ou d'autres
ressources, y compris des ressources
ordinaires

Durée du programme :

Trois ans (2012-2014)

Cycle de l'assistance :

Cinquième

Catégorie selon la décision 2007/42 :

B

Montant indicatif de l'assistance proposée par domaine de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé génésique et droits	1,1	0,6	1,7
Population et développement	0,4	0,3	0,7
Égalité des sexes	0,5	0,1	0,6
Coordination du programme et assistance	0,2	–	0,2
Total	2,2	1,0	3,2



I. Analyse de la situation

1. L'Algérie est un pays à revenu intermédiaire. En 2010, son produit intérieur brut par habitant était estimé à 4 400 dollars et son produit intérieur brut à 158,4 milliards de dollars. L'économie est fortement tributaire des exportations de pétrole.
2. Alors que les deux plans nationaux de développement précédents ont privilégié le renforcement des infrastructures de base, le plan actuel, 2010-2014, insiste sur la production et le secteur social. Il cible particulièrement les disparités, les jeunes et la qualité des services publics. Bien qu'il soit probable que l'Algérie atteindra les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, il est nécessaire de s'attaquer aux disparités régionales et socioéconomiques.
3. L'Algérie compte 35,6 millions d'habitants. Le taux annuel de croissance de la population est de 1,96 %. Le taux global de fertilité est descendu de 4,4 enfants par femme en 1998 à 2,27 en 2009. L'espérance moyenne de vie est de 76 ans et 7,4 % de la population a plus de 60 ans. La transition démographique est bien avancée en dépit de disparités régionales. Des initiatives politiques s'imposent pour apporter un soutien aux groupes défavorisés, plus particulièrement les jeunes et les personnes âgées.
4. Le taux de mortalité maternelle est tombé de 117,4 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1999 à 81,4 en 2009. Le taux de prévalence de la contraception pour les méthodes modernes est de 52 %. Le taux de prévalence du VIH, de 0,1 %, est relativement faible. L'accès aux établissements de santé publics est gratuit. Près de 85 % des Algériens sont couverts par une assurance maladie.
5. La population jeune atteint son maximum. Près de 22 % de la population algérienne a entre 15 et 24 ans. Cette tranche d'âge représente 70 % des moins de 25 ans.
6. Les jeunes doivent faire face à une concurrence accrue et à une raréfaction des opportunités, ce qui alimente le chômage en plus d'inciter à retarder le mariage et à fonder une famille. L'âge au premier mariage était de 29 ans pour les femmes et de 32 ans pour les hommes en 2009. Au début de leur vie d'adulte, les jeunes sont exposés à davantage de risques compte tenu d'un accès inadéquat aux informations et aux services relatifs à la santé génésique. Pour satisfaire les besoins des jeunes, les capacités et l'expertise des structures locales et nationales appellent davantage d'attention et d'investissements.
7. En dépit des progrès de l'Algérie sur la voie de l'égalité des sexes en matière d'accès à l'éducation et de services de santé, des défis subsistent au niveau de la participation des femmes aux affaires politiques, à l'entrepreneuriat et à l'emploi. La priorité est de mettre fin à la violence sexiste. Au moins 10 % des femmes mariées en sont régulièrement victimes.
8. La création du nouveau Ministère de la planification et des statistiques offre des opportunités de développer des politiques fondées sur la connaissance des faits. Cela devrait faciliter la prise en compte de données sur la population et la santé génésique dans le processus d'élaboration des politiques.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

9. Le FNUAP collabore avec l'Algérie depuis 1989. Le budget du quatrième programme de pays, 2007-2011, s'élevait à 4,2 millions de dollars. Le programme a mis l'accent sur : *a)* le choix en matière de méthodes contraceptives; *b)* le dépistage précoce du cancer du col de l'utérus; *c)* des services intégrés pour les jeunes; *d)* les analyses démocratiques; et *e)* la promotion de l'égalité des sexes.

10. Les activités soutenues par le quatrième programme de pays ont laissé apparaître une évolution des besoins en matière de santé génésique. Le programme a instauré des tests de dépistage du virus du papillome humain afin de compléter la cytologie dans le cadre du dépistage précoce du cancer du col de l'utérus, a encouragé le recours à une large palette de méthodes de planification familiale et introduit le concept de santé génésique dans les manuels.

11. Les analyses démographiques au niveau local ont fourni de précieuses informations permettant d'étayer les politiques démographiques et ainsi de renforcer la capacité des comités locaux sur la population. Toutefois, d'autres analyses détaillées sur les disparités sous-nationales s'imposent. Elles doivent viser à produire des informations permettant d'améliorer la conception des programmes spécifiques aux groupes vulnérables.

12. Le programme a facilité l'analyse de la situation relative à la violence sexiste, ce qui a permis d'orienter des activités préparatoires aux fins de la mise en œuvre de la stratégie nationale de surveillance et de prévention d'une telle violence. Les futurs programmes doivent entre autres viser un renforcement des capacités en vue de la coordination et de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la violence sexiste.

13. Une évaluation de décembre 2010 a souligné la nécessité de renforcer les partenariats stratégiques avec les ministères, les organismes des Nations Unies et la société civile. Ses conclusions ont indiqué qu'un renforcement supplémentaire des capacités s'impose pour fournir des compétences de haut niveau, en particulier pour analyser les bases de données, élaborer des politiques et former des prestataires. L'évaluation a également mis en exergue des opportunités de promotion de la collaboration Sud-Sud.

III. Programme proposé

14. Le Ministère des affaires étrangères a coordonné un processus participatif, incluant le système des Nations Unies et les partenaires nationaux, afin d'élaborer une analyse de la situation, une évaluation des besoins ainsi qu'un cadre de coopération à l'échelle des Nations Unies pour la période 2012-2014. La collaboration privilégiera des activités de sensibilisation et la gestion des connaissances pour mobiliser les ressources nationales à travers l'appropriation nationale.

15. Comme convenu par le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, le programme de pays du FNUAP contribue aux quatre piliers suivants du cadre de coopération stratégique : *a)* les jeunes; *b)* le développement humain; *c)* la gouvernance; et *d)* l'aide humanitaire.

16. Le prochain programme de pays du FNUAP exigera une approche stratégique exploitant les ressources et les capacités nationales. Le FNUAP mettra davantage l'accent sur : a) l'équité, en remédiant aux disparités, à travers de meilleures analyses de données et un meilleur ciblage des groupes vulnérables, en ce compris les jeunes, les personnes âgées et les réfugiés; b) le renforcement des capacités nationales afin d'améliorer la qualité des services publics, en particulier dans le secteur de la santé; c) l'élaboration de politiques fondées sur les faits à travers l'utilisation des résultats des analyses de données par les décideurs; et d) les partenariats régionaux ainsi que la coopération Sud-Sud de manière à faciliter le dialogue sur les politiques, la gestion des connaissances ainsi que le partage des enseignements avec les pays confrontés à des problèmes similaires.

17. Le programme de pays du FNUAP s'articule sur trois composantes : a) santé et droits en matière de procréation; b) population et développement; et c) égalité des sexes.

Composante santé et droits en matière de procréation

18. Le résultat de cette composante est : une amélioration des services de santé génésique intégrés de qualité pour les femmes et les jeunes. Deux produits contribueront à ce résultat.

19. *Produit 1 : Renforcement des capacités pour fournir un ensemble de services de santé génésique de qualité.* Ce produit sera concrétisé à travers : a) la formation et l'aide apportée aux administrateurs des services de santé régionaux afin de mettre en œuvre des services de santé génésique dans le cadre de la réforme du secteur de la santé; et b) le renforcement des capacités des prestataires aux fins du dépistage précoce du cancer du col de l'utérus, en proposant un large éventail de choix en matière de moyens contraceptifs, et en fournissant de meilleurs soins de maternité.

20. *Produit 2 : Élaboration de politiques visant à intégrer la santé génésique dans la réforme nationale du secteur de la santé.* Ce produit sera réalisé en : a) échangeant les expériences à travers une collaboration Sud-Sud, avec des interactions entre les experts afin de développer les services de santé génésique; b) élaborant des politiques sur la base de l'analyse de données existantes; c) facilitant le dépistage précoce du cancer du col de l'utérus; d) adoptant et mettant en œuvre le concept de services adaptés à la jeunesse; et e) fournissant un appui technique pour implémenter la réforme du secteur de la santé afin d'introduire des services de santé génésique.

Composante population et développement

21. Le résultat de cette composante est : davantage de réfugiés, de migrants, de jeunes et de personnes âgées recourent aux services sociaux. Deux produits contribueront à ce résultat.

22. *Produit 1 : Disponibilité d'informations sur les disparités grâce au renforcement des capacités dans les domaines de la collecte de données en vue de la planification du développement, de l'élaboration de politiques et de la gestion des connaissances dans le cadre de la prestation de services.* Pour aboutir à ce résultat, il faudra : a) utiliser les bases de données existantes pour identifier les disparités, notamment à travers l'établissement d'une carte sanitaire; b) définir des normes de performance pour identifier les lacunes; c) appliquer des techniques de gestion des connaissances et une approche privilégiant les droits de l'homme pour préconiser

des solutions; et *d*) formuler des politiques sociales localement pertinentes, en particulier pour les groupes vulnérables.

23. *Produit 2 : Gestion des connaissances renforcée à l'appui des politiques propres aux groupes vulnérables, dont les jeunes et les personnes âgées.* Ce produit sera réalisé en : *a*) produisant des informations locales sur la situation des groupes vulnérables, dont les jeunes, les personnes âgées, les réfugiés et les migrants; *b*) en fournissant un appui technique aux fins de l'élaboration de modèles de prestation de services pour les jeunes et les personnes âgées; *c*) en sensibilisant les jeunes au sein des communautés aux comportements sains à travers l'initiative Y-Peer; *d*) en générant des connaissances et en développant les capacités des jeunes au niveau de la participation des jeunes, dont la participation citoyenne; et *e*) en établissant des partenariats avec des organisations non gouvernementales afin de diffuser les informations et promouvoir les services au sein des groupes vulnérables.

Composante égalité des sexes

24. Cette composante a les résultats suivants : *a*) la planification dans le secteur social est basée sur une budgétisation tenant compte des disparités entre les sexes par le biais de l'autonomisation des femmes; et *b*) la réponse à la violence sexospécifique est étendue à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la violence sexospécifique. Deux produits contribueront à ce résultat.

25. *Produit 1 : Renforcement de la capacité à utiliser une méthodologie de budgétisation basée sur les faits et tenant compte de la problématique hommes-femmes au sein des directions des ministères du secteur social.* Pour aboutir à ce résultat, le programme devra : *a*) produire des directives méthodologiques propres aux pays et aux secteurs; *b*) proposer des formations sur la mise en œuvre des directives; et *c*) exploiter les conclusions aux fins de l'élaboration des politiques et de l'allocation des ressources.

26. *Produit 2 : Partenariats interdisciplinaires mettant en œuvre la stratégie nationale sur la violence sexospécifique.* Ce résultat sera obtenu : *a*) en formant les prestataires de services; *b*) en facilitant une approche intersectorielle visant à mettre en œuvre la stratégie nationale pour prévenir et répondre à la violence sexiste; et *c*) en instaurant un système de suivi et d'évaluation.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

27. Le Ministère des affaires étrangères coordonnera le programme, qui sera mis en œuvre par les ministères pertinents, dont les Ministères de la santé, de la jeunesse, de la famille et des affaires féminines, de la solidarité, du planning et des statistiques ainsi que de l'éducation. Le FNUAP et le Gouvernement collaboreront avec des organisations non gouvernementales. Le programme recourra à la modalité d'exécution nationale pour ce faire.

28. Le bureau de pays du FNUAP élaborera une stratégie de mobilisation des fonds, prélevés notamment auprès de sources nationales. Le FNUAP alignera ses activités de suivi et d'évaluation sur les processus gouvernementaux et le cadre stratégique de coopération. Le FNUAP réalisera une analyse annuelle ainsi qu'une évaluation finale du programme.

29. Les groupes de travail du cadre de coopération stratégique faciliteront les interactions avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires nationaux, dont les établissements universitaires. Le FNUAP s'impliquera activement dans des groupes à thème au sein du système des Nations Unies.

30. Le bureau de pays du FNUAP en Algérie est composé d'un représentant et d'un représentant assistant ainsi que de deux assistants administratifs et deux assistants d'appui au programme. Le bureau de pays sollicitera une assistance technique auprès d'institutions nationales, du bureau régional des États arabes du FNUAP, du siège du FNUAP ainsi que d'autres organismes des Nations Unies.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Algérie

Priorité nationale : amélioration de la santé génésique, en particulier chez les jeunes, grâce à un meilleur accès à des services de qualité

Résultat du cadre stratégique de coopération : d'ici à 2014, une meilleure utilisation des services de qualité, en particulier par les jeunes et les femmes

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, valeurs de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, valeurs de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p><i>Résultat :</i></p> <p>Amélioration des services de santé génésique intégrés de qualité pour les femmes et les jeunes</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de centres de santé publics proposant une large palette de services de santé génésique <p>Données de référence : 7 %; objectif : 60 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de régions administratives fournissant des services de santé adaptés aux jeunes <p>Données de référence : 15 %; objectif : 65 %</p>	<p><i>Produit 1 :</i> Renforcement des capacités pour fournir un ensemble de services de santé génésique de qualité</p> <p><i>Indicateurs de produits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de centres de santé publics proposant une large palette de méthodes de planification familiale <p>Données de référence : 75 %; objectif : 95 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de centres de santé publics comptant des prestataires formés pour le dépistage précoce des cancers du col de l'utérus <p>Données de référence : 8 %; objectif : 75 %</p> <p><i>Produit 2 :</i> Élaboration de politiques visant à intégrer la santé génésique dans la réforme nationale du secteur de la santé.</p> <p><i>Indicateur de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'échanges Sud-Sud mis en œuvre pour faciliter la planification des services en matière de santé génésique <p>Données de référence : 0; objectif : 3</p>	<p>Administrations de district; Ministères de l'éducation, de la santé, de la jeunesse et des sports</p> <p>Établissements universitaires; associations de professionnels de la santé; organisations non gouvernementales</p>	<p>1,7 million de dollars (dont 1,1 million à prélever sur le budget ordinaire et 0,6 million à financer à l'aide d'autres ressources)</p>

Priorité nationale : réduction des disparités pour les groupes vulnérables de la population à travers l'application d'une approche privilégiant les droits de l'homme et élaboration de politiques objectives à travers la gestion des connaissances résultant des analyses de données

Résultat du cadre stratégique de coopération : un accès équitable des groupes vulnérables de la population aux ressources nationales

Population et développement	<p><i>Résultat</i> : Davantage de réfugiés, de migrants, de jeunes et de personnes âgées recourent aux services sociaux</p> <p><i>Indicateur de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de ces groupes à haut risque recourant aux services sociaux 	<p><i>Produit 1</i> : Disponibilité d'informations sur les disparités grâce au renforcement des capacités dans les domaines de la collecte de données en vue de la planification du développement, de l'élaboration de politiques et de la gestion des connaissances dans le cadre de la prestation de services</p> <p><i>Indicateur de produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études réalisées pour évaluer les disparités 	<p>Ministères de la santé, de l'intérieur, de la jeunesse et des sports, de la planification et des statistiques et de la solidarité</p> <p>Établissements universitaires; organisations non gouvernementales</p>	<p>0,7 million de dollar (dont 0,4 million à prélever sur le budget ordinaire et 0,3 million d'autres ressources)</p>
Données de référence : 2; objectif : 6				
<p><i>Produit 2</i> : Gestion des connaissances renforcée à l'appui des politiques propres aux groupes vulnérables, dont les jeunes et les personnes âgées</p>				
<p><i>Indicateur de produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales dotées d'outils d'information et de ressources de formation pour apporter un soutien aux jeunes et aux personnes âgées. 				
Données de référence : 3; objectif : 9				
Égalité des sexes	<p><i>Résultat</i> :</p> <p>La planification dans le secteur social est basée sur une budgétisation tenant compte des disparités entre les sexes par le biais de l'autonomisation des femmes</p> <p><i>Indicateur de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de directions dans les ministères du secteur social utilisant des éléments d'information sur les disparités entre les sexes dans leurs plans sectoriels et leurs allocations budgétaires 	<p><i>Produit 1</i> : Renforcement de la capacité à utiliser une méthodologie de budgétisation basée sur les faits et tenant compte de la problématique hommes-femmes au sein des directions des ministères du secteur social</p> <p><i>Indicateurs de produits</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de directives méthodologiques par secteur et par pays pour une budgétisation sexospécifique 	<p>Ministères de la famille et des affaires féminines, de la santé, de l'intérieur, de la justice, et de la planification et des statistiques</p> <p>Établissements universitaires; organisations non gouvernementales</p>	<p>0,6 million de dollars (dont 0,5 million à prélever sur le budget ordinaire et 0,1 million à financer à l'aide d'autres ressources)</p>
Données de référence : 0; objectif : 3				
<ul style="list-style-type: none"> • Données administratives et d'enquêtes ventilées par sexe disponibles dans le secteur social aux fins de la budgétisation sexospécifique 				
				<p>Total pour la coordination du programme et l'assistance :</p>

en œuvre de la stratégie nationale sur la violence sexospécifique

Indicateur de résultat :

- Le pourcentage de victimes de la violence sexospécifique qui ont accès aux services

Données de référence : 2; objectif : 6

Produit 2 : Partenariats interdisciplinaires mettant en œuvre la stratégie nationale sur la violence sexospécifique

Indicateur de produit :

- Nombre de partenariats existants en matière de violence sexospécifique

Données de référence : 2; objectif : 7

0,2 million de ressources ordinaires